

« Les mutuelles de la fonction publique rappellent aux pouvoirs publics la pertinence de leur modèle en matière de protection sociale »

A l'occasion du colloque organisé aujourd'hui avec les six organisations syndicales représentatives de la fonction publique et en présence de représentants des employeurs publics, Alain Arnaud, Président de la MFP a rappelé la pertinence du modèle mutualiste organisé par les agents publics pour leur protection sociale.

Ainsi, plus de 7 millions de personnes protégées par les mutuelles de fonctionnaires bénéficient aujourd'hui et depuis plus de 60 ans :

- d'un guichet unique via leur mutuelle pour leurs dépenses de santé régime de base et régime complémentaire,
- d'une offre globale en santé, prévoyance et dépendance sécurisée financièrement et pérenne organisée selon des critères de solidarité et de liberté d'adhésion,
- d'une gestion rigoureuse des moyens communs,
- mais aussi :
 - d'actions de prévention en matière de santé et de dépendance
 - d'établissements de soins et médico-sociaux qui complètent les prises en charge financières des mutuelles,
 - d'actions favorisant la recherche médicale.

Les mutuelles de la fonction publique constituent donc tant dans leur gestion, que dans la pertinence de leurs prestations, un modèle qui a fait ses preuves.

Les mutuelles de la fonction publique ne comprennent pas les attaques récurrentes dont elles font l'objet ces derniers mois de la part des pouvoirs publics.

Elles se positionnent comme partenaires de l'Etat employeur notamment via les procédures de référencement ou de labellisation, dès lors que la nécessaire inter-ministérielle qui doit se faire au profit des agents publics ne se résume pas à un nivellement par le bas de la protection sociale.

Elles affirment que la solidarité professionnelle volontaire qui constitue la base de leur organisation est le meilleur moyen de compléter l'assurance maladie obligatoire.

Fiche d'identité MFP

La Mutualité Fonction Publique réunit la quasi-totalité des mutuelles des agents des trois fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière), qui couvrent plus de 7 millions de personnes.

Organismes à but non lucratif, actrices de l'économie sociale, les mutuelles professionnelles de la MFP proposent une large couverture santé, prévoyance et dépendance aux agents publics.

Les mutuelles de la fonction publique via l'union mutualiste MFPASS gèrent trois établissements mutualistes reconnus pour leur action innovante :

- l'Institut Mutualiste Montsouris, un des fleurons des établissements de la mutualité dans le domaine de la chirurgie, maternité, et obstétrique, ainsi qu'en psychiatrie infanto-juvénile ;
- le Centre de la Gabrielle, spécialisé dans l'accueil des personnes en situation de handicap mental ;
- le Centre Emergence Espace Tolbiac, dédié à la prise en charge des conduites addictives des jeunes notamment.